Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 62 (1917)

Heft: 1

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATIONS

SUISSE

Cours militaire préparatoire de skis. — Le rapport sur le 2° cours militaire préparatoire de skis (hiver 1915-16), organisé à la Chaux-de-Fonds, vient de nous être envoyé. Le Comité des Cours, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, n'a pu l'élaborer plus tôt.

En voici le résumé:

Comme l'année précédente, le mode de recrutement des jeunes gens s'est fait par la voie des journaux locaux. Seuls les jeunes gens nés en 1897, 98 et 99 étaient admis à participer au cours, et leur nombre s'est élevé au chiffre réjouissant de 53.

Le programme du cours est resté aussi le même que l'hiver dernier. Il comprenait : tenue du skieur, exercices d'assouplissement, arrêts, discipline de marche, obstacles, travail en forêt, patrouilles, exercices de nuit, excursions, théories. Quand la neige faisait défaut, on remplaçait les heures de travail par des séances de gymnastique suédoise et des exercices d'assouplissement.

Pour les travaux de la première période d'instruction, les élèves ont été divisés en deux classes distinctes (élèves de 1^{re} et de 2^e année). Les élèves de 2^e année ont fait, plus que les autres, des exercices militaires proprement dits : patrouilles, service de liaison, de communication, etc.

Chaque exercice, préparé à l'avance, comportait une tâche militaire du domaine du sous-officier.

En outre, il a été effectué plusieurs courses en montagne, avec exercices militaires, signaux optiques et installation de bivouac. Puis un service de nuit : départ de la Chaux-de-Fonds, direction le Buguenet, et retour le lendemain. Enfin, une course finale de deux jours au Chasseron.

Ces grandes courses à la fin du cours encouragent les élèves et exercent sur eux un attrait considérable. C'est en quelque sorte la récompense de leurs travaux, de leur conduite et de leur régularité. Il faut d'ailleurs leur rendre justice pour l'entrain, l'enthousiasme, ainsi que la discipline qu'ils ont déployés.

Le Comité termine son rapport avec la certitude que le cours a eu d'excellents résultats tant au point de vue de la pratique du ski que pour la cause militaire.

Les cliniques dentaires dans l'armée. — Avant la guerre, pendant la courte durée des cours de répétition, l'on ne ressentait guère dans notre armée le besoin de faire appel à l'aide de dentistes. Les maux de dents qu'on se trouvait avoir à traiter étaient des cas d'affections plus ou moins aiguës ou d'affections chroniques provoquant des accidents. Les soins essentiels étaient alors donnés par le médecin de troupe et consistaient ordinairement dans l'extraction de la dent atteinte. Il en allait quelque peu autrement dans les écoles de recrues, qui duraient assez longtemps, et où il fallait compter avec un état de choses moins provisoire. Là, dans les cas urgents, les jeunes soldats étaient confiés aux soins d'un dentiste civil. Reconnaissant l'importance que la conservation de chaque dent a pour les fonctions de la mächoire entière, on préféra peu à peu soigner et sauver la dent malade plutôt que de l'arracher. Mais deux choses empêchaient que ce genre de traitement fût généralisé : d'une part le manque de personnel, d'autre part la question des frais.

Les circonstances nouvelles où se trouvent nos troupes depuis la mobilisation générale ont imposé d'importantes réformes dans l'organisation du service dentaire, comme dans d'autres domaines. La troupe est maintenant levée pour des périodes de plusieurs mois, durant lesquels chaque soldat doit conserver toute son aptitude au service. Mais il ne le peut que si, entre autres conditions, il possède une bouche saine, c'est-à-dire si sa dentition lui permet de bien mastiquer et, par là, de livrer aux organes de digestion une nourriture assimilable. Il faut en outre prévenir le danger auquel de mauvaises dents peuvent exposer les os de la mâchoire et les régions voisines, car certaines affections des dents mettent non seulement le patient dans l'incapacité de faire son service, mais peuvent avoir des conséquences mortelles.

Aussi s'est-on efforcé, depuis la mobilisation générale, de résoudre la question de l'hygiène dentaire dans l'armée. Dans les troupes qui constituent la garnison sédentaire de certaines places, comme par exemple au Gothard, le service médical dentaire pouvait fonctionner sans peine, mais dans les unités mobiles de l'armée il se trouvait aux prises avec d'assez grandes difficultés. On chercha de plusieurs manières, dans les différentes divisions, à soigner les soldats qui souffraient des dents, soit en concluant des contrats avec des dentistes civils, soit en employant des dentistes qui se trouvaient dans le rang. Quand se présentaient des cas d'abcès n'offrant pas de complication, on en pouvait confier le traitement aux médecins de troupe qui, dans leurs écoles d'officier, avaient

été exercés au diagnostic des maladics des dents et aux pansements provisoires destinés à soulager le patient. Mais les cas qui demandaient l'intervention d'un dentiste, et ceux, très nombreux, où un travail de prothèse s'imposait, exigeaient qu'on fît appel pour le service de l'armée entière à des dentistes définitivement attachés à la troupe.

A titre d'essai furent alors annexés aux hôpitaux d'étapes d'Olten, puis à ceux de Soleure, des cliniques dentaires, qui eurent pour tâche non seulement les travaux d'obturation mais aussi la prothèse. La clinique d'Olten et plus tard celle de Soleure ont eu en traitement de nombreux soldats dont il fallait refaire la dentition. Il était cependant inévitable qu'à la pratique cette organisation ne trahît certains défauts.

Eclairé par les expériences faites alors, le médecin en chef de l'armée proposa la réorganisation et l'unification du service médical dentaire. Avant tout, l'on prévoit la création d'un corps de dentistes militaires. On projette de donner à ceux-ci le rang d'officier sanitaire, auxquels ils parviendraient après avoir suivi certains cours, comme c'est le cas des médecins et des pharmaciens de l'armée. Ils se prépareraient à leur mission dans des écoles d'officiers où des professeurs compétents les initieraient à leur future activité militaire. La tâche de ces dentistes de régiment seraient d'extraire les dents trop atteintes pour être conservées, et de faire des obturations simples mais durables. Il faudra ici renoncer à tout ce qui serait de luxe. En outre, ces dentistes pourraient être consultés utilement par les médecins de troupe dans les cas ou se pose une question de prothèse et, d'une manière générale, pour les examens de la bouche.

Il serait enfin créé dans chaque division une clinique dentaire de division. Ces cliniques, à côté des soins donnés par les dentistes de régiment, et dont nous avons parlé plus haut, seraient chargées de poser les dents artificielles. Pour cette dernière opération il faudrait adjoindre aux dentistes des mécaniciens pris dans la troupe. Il ne serait pas nécessaire de donner à ces derniers une instruction spéciale, car le genre de travail qu'on leur demande dans les ateliers militaires ne diffère en rien de leur activité civile. Ce système a ce grand avantage que les soldats auxquels on pose des appareils de prothèse sont conservés à leur corps et n'ont plus à faire un séjour prolongé à l'hôpital d'étapes. Comme d'autre part on a adopté la « prothèse immédiate », c'est-à-dire un appareil provisoire qui peut être posé peu après les extractions, on évite au soldat de faire trop

longtemps son service sans posséder encore le dentier dont il a besoin. De cette façon, l'homme aussi trouve son avantage dans la nouvelle organisation.

Le système des congés de trois à cinq mois accordés jusqu'ici par les commissions sanitaires aux soldats qui devaient se faire remettre des dents, a d'abord l'inconvénient d'enlever l'homme à son unité et, d'autre part, le temps de congé accordé ne suffit pas à la parfaite cicatrisation des gencives, de sorte que le patient doit prévoir pour un avenir plus ou moins proche la nécessité d'une nouvelle prothèse. Si l'on veut que le dentier soit définitif, c'est-à-dire posé sur une mâchoire parfaitement réformée, il faut le placer au moins douze mois après la dernière extraction, et l'on ne peut songer à donner des congés militaires d'une pareille durée, surtout si l'on considère le nombre considérable de soldats auxquels, vu l'état de leurs dents, il faudrait en accorder.

On évitera des frais en organisant de façon uniforme les cliniques de régiments et de divisions. Le matériel employé sera acheté et administré par un dépôt central qui, selon les besoins, le fournira aux diverses cliniques à titre de matériel réglementaire.

Cette nouvelle institution ne fonctionnera que durant le temps de la mobilisation. En période de paix, le matériel sera réparti suivant les nécessités dans les diverses places d'armes. C'est là que les dentistes militaires, dans des écoles de recrues ou des cours de longue durée, exerceront leur activité. (Traitement des dents atteintes chez les recrues, revision de la dentition et rapides interventions dans les cours de répétition.)

Il est de toute évidence qu'il faut former les dentistes militaires aux travaux de prothése qu'exigent les fractures de la mâchoire et à toute la chirurgie de cette région. Les blessures au visage sont extraordinairement fréquentes dans la guerre de tranchées que l'on fait aujourd'hui, et rendent indispensable la collaboration de bons dentistes avec les chirurgiens.

Aussi, considérant la grande importance qu'a le traitement rapide et bien entendu de ce genre de blessures, le médecin en chef de l'armée a, en février 1916 déjà, appelé un certain nombre de dentistes à un cours spécial qui eut lieu à Zurich.

En outre, le Conseil fédéral a accordé le crédit nécessaire à l'envoi d'une mission de dentistes suisses dans les lazarets que les belligérants ont spécialement destinés au traitement des blessures de la mâchoire. Ces praticiens ont ainsi pu enrichir leurs connaissances, mis en présence des cas les plus variés de blessures au

visage ou à la mâchoire, ils ont pu, sous la direction de spécialistes ayant l'expérience de la guerre, mettre en pratique ce qui leur avait été enseigné à Zurich.

Ainsi, la création de cliniques dentaires et d'un corps de dentistes militaires, l'instruction spéciale qui sera donnée à ceux-ci à la lumière des plus récents enseignements de la guerre, permettra au nouveau service dentaire de fonctionner de façon irréprochable aujourd'hui déjà, comme aussi en des heures plus graves. La troupe en retirera le plus grand avantage.

Etat-Major de l'armée, Bureau de la Presse.

BIBLIOGRAPHIE

La guerre aérienne. Le rôle de la cinquième arme, par G. CROUVE-ZIER. — Berger-Levrault, Paris, 1916. — 65 pages avec 24 illustrations. — Prix : 90 centimes.

Ce petit volume porte le nº 98 de la série bien connue *Pages d'histoire* 1914-1916. Il constitue un excellent résumé de l'état actuel de l'aviation militaire, en tant qu'on peut parler d'actualité dans ce domaine où le progrès est incessant. De bonnes gravures reproduisent les marques connues dont nous lisons chaque jour les exploits : Morane, Voisin, Nieuport, Caproni, Sopwith, Caudron et autres, sans oublier leurs adversaires Taube et Fokker.

Les races belligérantes. I. Les alliés, esquisses anthropologiques, par Eugène Pittard. — Attinger, Paris et Neuchâtel.

Depuis que la guerre est déclarée, les journaux n'ont cessé de parler des « races belligérantes ». Beaucoup même ont écrit que cette guerre était une lutte de races. Et pourtant, il n'est pas facile de se représenter nettement ce que c'est qu'une race.

C'est pour répondre à des questions souvent posées que M. Eugène Pittard a écrit dans le *Journal de Genève* une série d'articles expliquant les caractères généraux des races belligérantes. Aujourd'hui, l'auteur reprend ces esquisses sous une forme plus élargie, et présente au public son premier volume *Les Alliés*, qui sera suivi prochainement d'un deuxième, *Les Impériaux*.

Cette publication n'est pas destinée à des spécialistes. Elle est à

Cette publication n'est pas destinée à des spécialistes. Elle est à la portée de tout le monde, et contient une analyse fort intéressante des particularités anthropologiques des Français et de leurs alliés, dont beaucoup sont, parfois sans s'en douter, de « race » plus germanique que latine.

Plusieurs cartes et gravures facilitent la compréhension du texte qui se lit d'ailleurs facilement, malgré l'aridité naturelle de la matière.